



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-316

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Régie de recettes Médiathèque
Nomination d'un régisseur suppléant

Le Maire de Thiers,

- **Vu** l'arrêté n°04-1139 du 3 mai 2004, portant institution d'une régie de recettes à la Médiathèque pour l'encaissement des produits d'exploitation de la Médiathèque ;
- **Vu** l'arrêté n°22-F-011 du 28 septembre 2022, portant nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recette de la Médiathèque ;
- **Vu** l'arrêté n°23-F-023 du 1^{er} décembre 2023, portant modification de la régie de recettes de la Médiathèque ;
- **Vu** l'arrêté n°23-F-024 du 1^{er} décembre 2023, portant nomination de mandataires agents de guichet de la régie de recettes de la Médiathèque ;
- **Considérant** l'avis du comptable valant agrément du 05 mai 2025,

ARRETE

Article 1^{er} : Est nommé régisseur suppléant de la régie de recette de la Médiathèque :

- Monsieur Dino ZANCHETTA

Article 2 : Cette régie encaisse exclusivement les recettes énumérées dans les arrêtés de création et de modification de la régie de recettes de la Médiathèque sus mentionnés.

Article 3 : Le régisseur suppléant devra présenter les registres, les fonds et les formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 4 : Le régisseur suppléant appliquera, les dispositions réglementaires notamment celle relative à l'obligation qui leur est faite d'établir procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre régisseurs, de la caisse, des valeurs ou des justifications.

Article 5 : Le régisseur suppléant ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-316

de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Article 6 : Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de régie compris dans la part de son RIFSEEP selon la réglementation en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur général des services de la Commune de Thiers
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Thiers
- Au régisseur titulaire.

Fait à THIERS, le 5 mai 2025.

Le Responsable du SGC de Thiers,

rr O Vandrusen.

**SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE THIERS**

Avenue du Bon Repos
BP 472
63307 THIERS



Laurent MASSON

Le Maire,



Rodier

Stéphane RODIER

Vu pour acceptation

Le régisseur titulaire

A handwritten signature of Géraldine MARQUET.

Géraldine MARQUET

Vu pour acceptation

Le régisseur suppléant

A handwritten signature of Dino ZANCHETTA.

Dino ZANCHETTA

